

CR CMP Négociation Convention Collective

Cinéma 4 mai 2010

Chers tous,

Mardi dernier s'est tenue une nouvelle réunion de la Commission Mixte Paritaire sur la négociation de la convention collective cinéma.

Le point le plus important est la proposition salariale des producteurs (Voir CR du SNTR).

Je vous engage à aller voir le texte complet sur le lien précisé dans le CR. Mais l'essentiel à retenir sur la proposition des producteurs est donc une grille salariale distinguant les périodes de préparation des périodes de tournage et proposant un ensemble de forfaits. Nous en avons déjà analysé ensemble les conséquences et constaté que, même si un certain nombre d'heures étaient ainsi prises en compte, notre salaire en était diminué d'environ 9%, en plus des dérives toujours possibles d'un tel système (Voir CR AG 13 mars 2010).

Les éléments nouveaux à apporter à notre réflexion concernent l'établissement de ces forfaits. Les rémunérations seraient composées d'une base fixe et d'un ensemble de primes et d'intéressements, variables selon le budget du film, pour obtenir au total les sommes avancées qui sont donc à considérer comme des maxima.

La SNTR critique la proposition des employeurs en y voyant une manière cachée d'en venir à un système généralisé de mise en participation des salaires. Le SNTPT propose quant à lui une autre grille « simple ». Les deux syndicats s'entendent pour demander une revalorisation des bas salaires (dont le nôtre) et la recherche de nouvelles sources de financement.

Nous continuons donc à suivre les négociations, à vous tenir informés, et à faire remonter aux différents syndicats les positions qui se dégagent de nos réflexions.

Marie-Florence Roncayolo

CR CMP Négociation CC Cinéma 1^{er} avril 2010

La Commission Mixte Paritaire était au complet : Représentants des pouvoirs publics (Ministère de la Culture et CNC avec sa nouvelle secrétaire générale Maylis Roques), représentants des syndicats d'employeurs et d'employés (SNTPCT, CFDT et SNTR-CGT par qui nous avons été invités à assister aux débats - en tant que scriptes et non LSA, les associations ne siégeant pas « légalement » dans ces commissions - Présence : Marie-Flo Roncayolo).

Nb : Nous avons fait parvenir pour cette réunion la position commune LSA dégagée lors de l'AG du 13 mars (doc en PJ). En PJ aussi : CR SNTR sur la présente réunion.

L'ordre du jour devait porter sur les salaires et les forfaits, mais la veille au soir les syndicats de producteurs avaient transmis aux autres partenaires un document non prévu, véritable avant-projet de Convention. L'ordre du jour en a été modifié, non sans remarques critiques des syndicats d'employés sur cette façon de procéder, le dit document n'ayant pu être étudié à fond.

Mais le point essentiel qui en a été retiré et qui a alimenté les débats est le retour à l'ordre du jour de la spécificité des films dits « à économie fragile ».

Position SNTR : Il n'est pas tenable que ce soit sur les salariés que retombe le problème du financement de ces films. Et comment définir un tel film ? (avec le risque que cela devienne peu à peu la norme...). Pourtant, certains de ces films doivent pouvoir se faire. Le SNTR demande donc que les pouvoirs publics s'impliquent dans cette question. Il pourrait être envisagé une commission de dérogation qui traiterait les films au cas par cas, sous la responsabilité de l'Etat. Le SNTR demande une réunion avec le CNC d'un groupe de travail large (incluant les représentants des acteurs, des distributeurs, exploitants, etc.) car la question d'une « économie fragile » ne concerne pas exclusivement celle des salaires et doit être traitée globalement.

Position SNTPCT : Si un producteur ne trouve pas le financement « normal » d'un film, il doit renoncer à le faire. De plus certaines productions se spécialisent dans la pratique des bas salaires... Et pourquoi ne pas imaginer un fond de garantie alimenté par les producteurs ? L'Etat a déjà créé des aides (fonds de soutien, crédit d'impôts, avances sur recettes...).

Position Employeurs : Certains films fragiles doivent pouvoir se faire. On en fait de très beaux. Le but est pour le producteur comme pour le réalisateur de faire un prochain film « normalement financé ». Un film fragile sert souvent de tremplin pour la découverte de nouveaux talents de réalisateurs et de techniciens. Pourquoi ne pas tester l'application ou la non-application d'une clause dérogatoire -pendant 18 mois par exemple- et voir combien de films « fragiles » ont été réalisés dans un cas et combien ont été abandonnés dans

l'autre ?

En conclusion : date est prise pour une première réunion sur ce sujet précis avec le CNC, le 14 avril prochain au matin. Cela est une grande avancée.

La prochaine réunion de la CMP (qui sera dite « plénière » car portant non pas sur un sujet en particulier mais sur tout le projet avancé par les producteurs, salaires y compris) se tiendra quant à elle le 4 mai au matin.

Nous sommes à nouveau invités à assister à ces débats par le SNTR-CGT. C'est une opportunité d'un grand intérêt à ne pas négliger ! Faites-moi savoir qui serait disponible. A suivre donc. Marie-Florence.